

Société AB INVESTMENT

Société à responsabilité limitée à associée unique

Au capital de 1 000 euros

Siège social : 21 place Guillaume Apollinaire 91240 Saint-Michel-sur-Orge

91240 Saint-Michel-sur-Orge

RCS EVRY 832 441 364

DECISION UNIQUE DE L'ASSOCIEE

DU 5 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre

Le 5 novembre,

A 10 heures,

PREMIERE RESOLUTION

L'associée unique décide la dissolution anticipée, à compter de ce jour, de la société AB INVESTMENT, dont l'expiration était fixée au 6/10/2116 par l'article 5 des statuts.

Conformément à la loi, la société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci. La dénomination sociale sera suivie de la mention « société en liquidation ».

DEUXIEME RESOLUTION

L'associée unique désigne en qualité de liquidateur de la société dissoute pour la durée de la liquidation de la société :

Madame Aurélie, Marie, Cécile BIGNON

Le liquidateur ne percevra aucune rémunération.

Lequel déclare accepter les fonctions de liquidateur, et remplir toutes les conditions pour les exercer.

Si le liquidateur vient à cesser ses fonctions pour quelque cause que ce soit, il sera procédé au remplacement dans le mois par l'associée Unique.

Celle-ci lui confère les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation dans les conditions fixées aux statuts et en se conformant aux dispositions impératives de la loi concernant la cession ou la transmission des éléments d'actif, l'approbation des comptes définitifs de liquidation et la clôture des opérations de liquidation.

Ses fonctions de liquidateur prendront fin à l'achèvement des opérations de liquidation.

Aux effets ci-dessus, il passera et signera tous actes, constituera tous mandataires, tant généraux que spéciaux, et généralement, fera tout ce qui sera nécessaire en vue de la liquidation complète de la société et de la répartition du solde de liquidation aux ayants droit.

TROISIEME RESOLUTION

L'Associée unique décide que le lieu où devra être adressée la correspondance et où devront être notifiés les actes et documents concernant la liquidation est :

Aurélié BIGNON 21 place Guillaume Apollinaire 91240 Saint-Michel-sur-Orge

QUATRIEME RESOLUTION

L'Associée unique confère tous pouvoirs au liquidateur ainsi qu'au porteur de copies ou d'extraits de la décision Unique constatant la dissolution de la société et ses conséquences à l'effet d'accomplir toutes formalités requises.

Aurélié BIGNON

Associée Unique

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Aurélié Bignon', written over several horizontal lines.